



Ville de Lac-Sergent

1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi **15 mars 2021**, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Séance par visioconférence

Présences

Monsieur Yves Bédard, maire
Monsieur Daniel Arteau, conseiller
Monsieur Jean Leclerc, conseiller
Madame Diane Pinet, conseillère
Monsieur Stéphane Martin, conseiller (présent à partir de 19h40)

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE

Monsieur Yves Bédard, maire, remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

-
1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021**
 5. **Correspondance :** Voir liste
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier mensuel au 28 février 2021
 - 6.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / février 2021
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer – mars 2021 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 28 février 2021
 - 7.2 Liste des permis émis pour le mois de février 2021
 - 7.3 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2021 – Annexe 1
 8. **Avis de motion et présentation des projets**
 - 8.1 Projet de règlement numéro 387-21 visant des améliorations en sécurité routière
Modification aux limites de vitesse
 - 8.2 Projet de règlement RMU-2021 (386-21) Relatif à la sécurité et à la qualité de vie

- 9. Règlements**
 9.1 Adoption du Règlement numéro 385-21 concernant la gestion contractuelle
- 10. Résolutions**
 10.1 Adoption du Rapport annuel 2020 Sécurité incendie
 10.2 Cession de lot 6399737 à Mme Jocelyne Paquet
 10.3 Demande de permis faite dans le cadre du PIIA
 10.4 Demande d'appui au Mouvement santé mentale
- 10.5 Autorisation de signature d'ententes de service pour les activités de la fête du centenaire
 10.6 Mandat firme Akifer à titre de témoin expert pour un dossier à la cour municipale
 10.7 Achat de panneaux de signalisation
 10.8 Remplacement d'un poteau électrique et lumière de rue
 10.9 Modification à la liste des professionnels reconnus qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques
 10.10 Achat d'une grille en acier pour la rampe de mise à l'eau
 10.11 Réparation clôture du Club nautique
 10.12 Installation d'une serrure électrique à la clôture du Club nautique
 10.13 Chapelle octroi pour réparation des poutrelles de la fondation
 10.14 Chapelle octroi pour installation d'un nouveau revêtement extérieur et réparation des portes et fenêtres
 10.15 Chapelle octroi pour travaux de peinture
 10.16 Désignation des parcs municipaux
 10.17 Autorisation de signature de prise de possession des lots du Vieux-Chemin
 Ajout 10.18 Résolution pour autorisation de paiement (décompte progressif #8) à la firme Stantec relatif au contrat HM-2020-002
 Ajout 10.19 Résolution pour don Gala méritas Louis-Jobin
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance
15. Levée de l'assemblée

21-03-064

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour tel avec les modifications suivantes :

AJOUT

10.18 RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE PAIEMENT (DÉCOMPTE PROGRESSIF #8) À LA FIRME STANTEC RELATIF AU CONTRAT HM-2020-002 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS • SYSTÈME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES • SECTEUR DES MÉLÈZES

AJOUT

10.19 RÉSOLUTION POUR DON GALA MÉRITAS LOUIS-JOBIN

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
 Aucune question.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 ont été remises à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

21-03-065

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

5. CORRESPONDANCE

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 11 mars 2021 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 28 FÉVRIER 2021

La directrice générale fait la lecture du rapport financier au 28 février 2021.

21-03-066

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 28 février 2021 soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2021

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de février 2021, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période de FÉVRIER 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 85 310,25 \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / JANVIER 2021	
DÉPENSES	57 830,02 \$
SALAIRES	27 480,23 \$

21-03-067

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseiller/conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les bordereaux de dépenses et salaire pour le mois de FÉVRIER 2021 soient adoptés tels que présentés.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER / FÉVRIER 2021

21-03-068

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le bordereau des dépenses pour la période de février 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière-adjointe, Mme Nancy L'Heureux, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 33 678,81 \$.

Certificats de crédits

Je, soussignée Nancy L'Heureux, trésorière-adjointe certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 12 mars 2021

Signature : _____

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 7.1 État des résultats au 28 février 2021
La directrice générale dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 28 février 2021.
- 7.2 Valeur des permis émis
- Mois de février 2021 : 10 814 \$
 - Cumulatif pour 2021 : 449 505 \$

 - Comparable cumulatif en 2020 : 535 648 \$

8. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET

- 8.1 Projet de règlement numéro 387-21 visant des améliorations en sécurité routière

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Jean Leclerc, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant des modifications aux limites de vitesse sur le territoire de la ville de Lac-Sergent tel que décrit au règlement 387-21.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

21-03-069 **ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

- 8.2 Projet de règlement RMU No 386-21, nommé RMU-2021 Relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Je, soussigné, Stéphane Martin, conseiller, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer le règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Je, soussigné, Stéphane Martin, conseiller, dépose le projet de règlement intitulé :
Règlement uniformisé numéro « RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie ».

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

21-03-070

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Fait à Lac-Sergent, ce 15^e jour de mars 2021

9. RÈGLEMENTS

9.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 385-21 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE l'article 573.3.1.2 L.C.V. permet d'adopter un règlement sur la gestion contractuelle,

ATTENDU QUE la Municipalité désire, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 573.3.1.2 L.C.V.), se prévaloir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 L.C.V.);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

21-03-071

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE le Règlement no 384-21 soit adopté

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

21-03-072

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'adopter le rapport d'activité en sécurité incendie pour l'année 2020
tel que présenté

10.2 CESSION DE TERRAIN DU LOT 6 399 737 (SECTEUR TOUR-DU-LAC SUD)

ATTENDU la demande formulée par les propriétaires du lot 3 515 010, visant à acquérir, de la Ville de Lac-Sergent, le lot **6 399 737** du cadastre du Québec;

ATTENDU la description technique de l'arpenteur-géomètre Luc Ménard, en date du 15 octobre 2020 portant la minute 7939 faisant état d'une parcelle de 77,50 mètres carrés qui devra être cédé à l'acheteur par la Ville de Lac-Sergent pour être regroupé sur le terrain portant le no de lot : 3 515 010 dans le cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-073

QUE ce Conseil cède à MME Jocelyne Paquet le lot 6 399 737, pour un montant 1 240 \$ (taxe en sus);

QUE les frais relatifs à la réalisation de la transaction, honoraires professionnels et déboursés, sont assumés par l'acheteur et ceux-ci sont inclus au montant ci-dessus mentionné pour la contrepartie;

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise Monsieur Le Maire et/ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent, tout acte ou document utile ou nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution, ou ayant trait directement ou indirectement aux présentes, y compris, mais sans limitation, toutes modifications qu'ils jugeront à propos, à souscrire ou négocier toutes autres ententes, clauses, charges ou conditions qu'ils pourront juger utiles ou nécessaires, et qu'ils engagent pour autant la Ville.

10.3 DEMANDE DE PERMIS FAITE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

10.3.1 1581, Tour-du-lac Nord

Lot # 6 391 705

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 3 mars 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-03-012 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **1581, Tour-du-lac Nord** a soumis des plans pour une construction neuve qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-074

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3.2 1136, Chemin Tour du Lac Nord
Lot # 5 381 068

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 3 mars 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-03-013 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **1136, Tour-du-Lac Nord** a soumis des plans pour une construction neuve qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-075

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3.3 144, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 3 mars 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-03-014 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **144, Vieux-Chemin** a soumis des plans pour une construction de bâtiment secondaire qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-076

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3.4 713, des Bouleaux

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 3 mars 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-03-015 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **713, Bouleaux** a soumis des plans pour un agrandissement de bâtiment principal qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-077

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.3.5 64, chemin de la Montagne

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 3 mars 2021 par le Comité consultatif d'urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommandait aux membres du Conseil d'accepter le permis CCU-21-03-016 ;

ATTENDU QUE le propriétaire du **64, Montagne** a soumis des plans pour l'aménagement d'un patio/terrasse qui répond à la majorité des objectifs et critères de PIIA.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

21-03-078

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

10.4 APPUI AU MOUVEMENT SANTÉ MENTALE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE, DU 3 AU 9 MAI

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal du 15 mars 2021 de Ville Lac-Sergent proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens,

ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

21-03-079

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

10.5 Autorisation de signature d'ententes de service pour les activités de la Fête du centenaire

ATTENDU que la ville de Lac-Sergent soulignera son 100^e anniversaire à l'été 2021;

ATTENDU que les célébrations impliqueront notamment des événements de type spectacles;

EN CONSÉQUENCE, il est nécessaire de signer des engagements contractuels;

21-03-093 TPJ

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'AUTORISER le maire, M. Yves Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville les contrats suivants pour la prestation de différents spectacles dans le cadre du centenaire de la Ville de Lac-Sergent :

1. Feux d'artifice du Québec 5 511,49 \$ + taxes applicables pour un spectacle pyrotechnique le 3 juillet 2021
2. Jason-Neil Tremblay 2 500 \$ + taxes applicables pour un spectacle musical le 17 juillet 2021
3. Les productions Tone call inc. 2699,95 \$ + taxes applicables pour un spectacle musical le 24 juillet
4. Productions Trianges 4 000 \$ + taxes applicables pour un spectacle musical (sonorisation incluse) le 31 juillet 2021

Tel qu'il appert audits contrats présentés.

ET QUE cette dépense 14 711,44 \$ + taxes applicables soit imputés au poste budgétaire Loisirs/culture – activités du centenaire 02-70193-447.

10.6 OCTROI DE CONTRAT – EXPERT-CONSEIL

ATTENDU qu'un préjudice à la qualité environnementale de l'eau du lac Sergent est survenu à l'été 2020;

ATTENDU que la réglementation en vigueur relative au rejet d'eaux usées domestiques stipule que nul ne peut rejeter dans l'environnement les eaux usées domestiques, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances d'un bâtiment ou d'un lieu;

ATTENDU que la Cour municipale du Québec est saisie du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

21-03-080

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE, la Municipalité retienne les services d'un expert-conseil en la personne de Stéphane Lambert ing., président, Akifer ;

QUE, la municipalité octroi un mandat à M. Lambert, ing., pour l'analyse du dossier, la préparation et son témoignage en cour municipale, si nécessaire;

QU'une somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables soit accordée pour lesdits services de l'expert ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 4700 521.

10.7 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent souhaite accroître la sécurité routière sur son territoire et du fait répondre à la demande de sa population;

ATTENDU QUE plusieurs limites de vitesse sont méconnues et sous-exposées ;

ATTENDU QUE la ville ne dispose pas de panneaux en quantité suffisante;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-081

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat de panneaux à la firme Signalisation Lévis au coût de 4 256,40 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté de la ville.

10.8 INSTALLATION D'UN POTEAU ÉLECTRIQUE ET LUMIÈRE DE RUE

ATTENDU l'importance d'avoir des installations sécuritaires en matière sécurité publique;

ATTENDU la condition actuelle d'un poteau électrique sur le chemin Club-Nautique;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-082

21-03-082.1

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise MCB Construction à procéder au l'installation d'un poteau, représentant une dépense de 600 \$ plus les taxes applicables;

21-03-082.2

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'entreprise Entreprise électrique P. Boucher à installer une lumière, représentant une dépense de 656 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02 32000 649.

10.9 MODIFICATION DE LISTE DES PROFESSIONNELS RECONNUS QUI PRÉPARENT DES ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ET DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Liste reconnaissant des professionnels qui préparent des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques / modification

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a adopté la résolution numéro 20-06-142 concernant l'émission des permis de construction d'installations septiques le 15 juin 2020, laquelle stipule que la Ville reconnaît des professionnels qui pourraient préparer des études de caractérisation et des plans et devis pour la construction d'installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour certaines informations;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-094

QUE la liste suivante des firmes de professionnels, telle que présentée par le service d'urbanisme, soit approuvée.

AQUA INGÉNIUM SERVICES-CONSEIL
ASSAINI CONSEIL
BPR GROUPE CONSEIL
GAMA CONSULTANT
INNEO ENVIRONNEMENT
MCI MARIO COSSETTE
NH CONSULTANT
NORDA STELO
TECHNI-TERRA
TERRO CONSULTANTS
TEST EAU SOL
URBA SOLUTIONS

10.10 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UNE GRILLE EN ACIER POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a mis en place une procédure de mise à l'eau pour les embarcations qui naviguent sur son plan d'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent possède déjà des installations pour la mise à l'eau d'embarcations nautiques ;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité de l'usage des lieux il est nécessaire d'améliorer la rampe de mise à l'eau;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-083

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat de 2 grilles de 4 pieds à l'entreprise Conception P.M.B. au coût de 1 688 \$/unité plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 31010 524.

10.11 RÉPARATION CLÔTURE DU CLUB NAUTIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent se doit d'entretenir et de rendre sécuritaire ses infrastructures, notamment la clôture d'accès à la rampe de mise à l'eau ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

21-03-084

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise la réparation de porte d'accès à kayak, les travaux seront effectués par l'entreprise Clôture GP inc. au coût de 850 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 47000 521.

10.12 INSTALLATION D'UNE SERRURE ÉLECTRIQUE AU CLUB NAUTIQUE

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire accroître la sécurité en contrôlant mieux les accès à ses infrastructures, notamment au Club nautique ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

21-03-085

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE la Ville de Lac-Sergent autorise l'installation d'une serrure électrique à la porte grillagée pour piétons faisant partie de la clôture, les travaux seront effectués par Alarmes Amplitrol, au coût de 1 763,88 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 47000 521.

10.13 CHAPELLE OCTROI POUR RÉPARATION DES POUTRELLES DE LA FONDATION

Dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire assurer la protection sa chapelle *citée historique* et en permettre l'utilisation sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Daniel Arteau, conseiller

21-03-086

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi un contrat pour la réparation des poutrelles de la fondation, les travaux seront effectués par l'entreprise Rénovation Chez-soi, au coût de 19 200 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 31010 522.

10.14 CHAPELLE OCTROI POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR ET RÉPARATION DES PORTES ET FENÊTRES

Dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent se doit d'entretenir ses bâtiments, notamment celui de la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-087

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi un contrat pour l'installation d'un nouveau revêtement extérieur et réparation des portes et fenêtres, les travaux seront effectués par l'entreprise Rénovation Grand Portneuf, au coût de 86 415,20 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 31010 522.

10.15 CHAPELLE OCTROI POUR TRAVAUX DE PEINTURE

Dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent se doit d'entretenir ses bâtiments, notamment celui de la Chapelle;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-088

QUE la Ville de Lac-Sergent octroi un contrat pour la peinture extérieure de toutes les ouvertures (22 fenêtres et 3 portes) ainsi que des persiennes du cloché, les travaux seront effectués par l'entrepreneur peintre Jean-Philippe Genois, au coût de 11 630 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 31010 522.

10.16 DÉSIGNATION DES PARCS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent désire faciliter l'identification de ses espaces communautaires à l'extérieur du site du Club nautique, il s'avère nécessaire de désigner deux parcs par une appellation distinctive;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

21-03-089

QUE la Ville de Lac-Sergent désigne l'espace adjacent à l'Hôtel-de-Ville par « Parc de l'Hôtel-de-Ville », et le second, adjacent à la Chapelle par l'appellation « Parc de la chapelle » ;

10.17 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE PRISE DE POSSESSION DES LOTS DU VIEUX-CHEMIN (RUE ET TERRAIN)

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 6 334 610-terrain et 6 334 611-rue, Chabot construction, désire céder à la Ville de Lac-Sergent ces lots rue et terrain;

ATTENDU QUE le Conseil consultatif d'urbanisme a accepté l'acquisition de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

21-03-090

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE le maire, Yves Bédard, et la directrice générale, Marie Tremblay, soient autorisés à signer les documents pour procéder à la prise de possession des lots.

AJOUT
10.18

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE PAIEMENT (DÉCOMPTE PROGRESSIF #8) À LA FIRME STANTEC RELATIF AU CONTRAT HM-2020-002 – CONFECTION DES PLANS ET DEVIS • SYSTÈME DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES • SECTEUR DES MÉLÈZES

ATTENDU QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat **HM-2020-002** pour le contrat de confection des plans et devis relatif à l'installation d'un système de collecte et de traitement des eaux usées dans le secteur des Mélèzes;

ATTENDU la demande de paiement partielle de la firme **STANTEC** en date du 20 novembre 2020 portant le no 1551355 au montant de 2 299,50 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

21-03-091

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement partiel (facture 1572028) d'une somme de 5 750 \$ plus les taxes applicables à la firme **STANTEC**.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire Immobilisation – investissement en cours (financement) 03 45000 000.

AJOUT
10.19

RÉSOLUTION POUR DON GALA MÉRITAS LOUIS-JOBIN

ATTENDU le renouvellement d'une demande de participation financière au Gala méritas Louis-Jobin de l'école secondaire du même nom ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

21-03-092

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE le conseil de ville accorde une somme de 100 \$ à titre de contribution à l'organisation 2021 du Gala méritas de l'école Louis-Jobin,

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 19000 996.

11. **SUIVI DES AFFAIRES EN COURS ET AFFAIRES NOUVELLES**
12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES SUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question
14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-03-095

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

Certificat de crédits

Je, soussignée Marie Tremblay, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15 mars 2021

Marie Tremblay, directrice générale

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière